DERNIÈRE HEURE

Le Soir

DERNIÈRE HEURE

ABONNEMENTS
Un an, $3.00—huit mois, $2.00—quatre mois, $1.00

H. BEAUGRAND, DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE,
A qui toutes communications doivent être adressées

BUREAUX
33 et 35 rue Saint-Gabriel, Montréal, P. Q.

1ere ANNEE—No 5 | MONTREAL, VENDREDI, 26 JANVIER 1883 | UN CENT LE NUMERO

Bulletin

Lord Gréville, membre libéral de la chambre des lords, en Angleterre, vient de mourir à l'âge de 62 ans.

On s'améliore à Ottawa. La statistique de la prison du comté de Carleton qui environne la capitale accuse une diminution considérable sur celle des années précédentes.

Le décompte des bulletins dans le cas de l'élection du maire de Toronto est terminé. M. Boswell, le candidat déjà déclaré élu s'est trouvé en majorité d'une voix.

Le chef zoulou Cetewayo, après avoir été promené et montré à curiosité en Angleterre pendant plusieurs mois est enfin parvenu à retourner dans sa patrie comme nous l'apprend le télégraphe.

Les dernières tempêtes ont causé non seulement des retards aux chemins de fer dans l'ouest mais aussi des dommages considérables au commerce. A Chicago, un nombre énorme de porcs sont morts dans les wagons.

Le dernier acte de la tragédie Garfield vient de s'accomplir. Les médecins qui ont exigé des prix si exorbitants pour les soins donnés au défunt président ont enfin reçu leurs chèques.

Une dépêche de Mexico dit qu'il y a eu samedi une terrible tempête à Tampico. La barque Allemande le *Meta* a cru prudent de prendre le large, et les corps de deux hommes de son équipage ont été trouvés lundi sur la plage, ce qui fait supposer que la barque a péri.

Le *Free Press*, d'Ottawa, dit que la rumeur à l'effet que Sir Charles Tupper donnerait sa démission de ministre des chemins de fer pour faire partie du syndicat du Pacifique paraît confirmée.

Les membres du parti de la gauche dynastique aux cortès espagnols ont publié une circulaire recommandant la formation de comités dans les villes et villages d'Espagne, et déclarant que les libéraux désirent la constitution de deux grands partis de libéraux et conservateurs, laquelle favorisera les intérêts du pays, assurera la prospérité et fermera l'ère des révolutions.

Le projet de traité d'arbitrage entre le Chili et l'Italie, dont le congrès est saisi en ce moment, porte que toutes réclamations provenant de la guerre seront soumises à une commission de trois membres nommés respectivement par le président du Chili, le roi d'Italie et l'empereur du Brésil.

Des officiers de l'armée chilienne d'occupation ont été accusés devant le congrès d'avoir enlevé du Pérou et envoyé à leurs familles des statues, vases, tableaux et autres objets d'art.

Tous les bénéfices de l'annonce ne sont pas encore connus. Qu'on lise ce nouvel avis du *Messager Franco Américain*.

L'avis que nous avons publié avant-hier a été entendu et compris. La vague froide dont on avait annoncé l'arrivée à New-York vendredi dernier a été retrouvée et ramenée au bureau des signaux la dite ville. La gourgandine s'était attardée avec un président de la bourse des pétroles ou un Gebhard quelconque aux environs de la ville Empire. Pour une fois, nous lui pardonnons, mais qu'elle ne recommence pas au moins.

On va construire en Italie, dans le pare du Valentino, tout un village moyen-âge avec son château.

La première pierre du château vient d'être posée solennellement en présence de la commission d'art antique; dans l'intérieur de la pierre, le président de la commission a scellé un parchemin en style du quinzième siècle, mentionnant les délibérations qui concerne la construction. (En quelle erreur ce document induira les archéologues futurs!)

La législature de l'Ohio s'occupe sérieusement de la falsification des aliments et des drogues.

Un chimiste de Cincinnati dit que les maladies du foie et des rognons, si fréquentes et si désastreuses, résultent en grande partie de l'usage de l'acide sulfurique dans la fabrication du sucre et des sirops. Il ajoute aussi que les pilules de quinine sont très-souvent falsifiées.

Les terres de la Couronne dans la province de Québec, comprenant, en superficie 129,000,000 d'acres de terre dont 10,678,930 en seigneuries; ventes et concessions, 11,808,594; 29,617,920 sous licence; balance en disponibilité 51,098,445. Sur la côte Nord, il y a de 42 à 45,000,000 d'acres de terres disponibles et propres à l'agriculture. Sur ce montant le parlement a voté, à la dernière session, une concession de 6,000,000 d'acres de terre aux chemins de fer sur la rive nord.

Une compagnie canadienne de colonisation vient de s'organiser à Saint-Boniface, dit le *Manitoba*. Ses principaux actionnaires sont les honorables MM. Dubuc et LaRivière et MM. DeCazes et LeMarchand—ce dernier de Paris. Elle doit prochainement ouvrir des bureaux dans St. Boniface et Winnipeg. Elle possède dans le Nord-Ouest, tout près de la frontière du Manitoba, à 110 milles seulement de Brandon, 200,000 acres de terres propres à la culture, dont partie en prairies et en terrain boisé.

La Porte commence à craindre de nouveau que l'Angleterre ne s'arroge trop d'autorité en Egypte. Elle a envoyé une note à ce sujet aux puissances, pour leur démontrer la nécessité de faire respecter les droits du souverain en Egypte.

L'Allemagne conseillerait, dit-on au Sultan d'accepter les propositions de l'Angleterre, sous prétexte qu'elles sont dans l'intérêt de la Turquie elle-même.

Le spectacle des funérailles des 43 victimes non reconnues de l'incendie de Milwaukee a été des plus pénibles, hier.

Les affaires étaient presqu'entièrement suspendues.

On a livré un nombre à peu près égal de cadavres aux autorités de chacun des deux cimetières: catholique et protestant. Des services ont aussi été chantés dans un temple protestant et dans la cathédrale catholique.

Plus de six mille personnes assistaient aux funérailles.

Il est question d'élever un monument public à la mémoire de ces malheureuses victimes.

L'ex-impératrice Eugénie est repartie de Paris pour Londres. Un correspondant télégraphie qu'on ne peut guère dire si c'est par suite d'une intimidation directe du gouvernement français, comme on l'a dit, ou si c'est la persuasion de ses amis, qui tous regrettent son action imprudente. Son voyage a été décidé un peu à la légère.

En apprenant l'arrestation du prince Napoléon, elle a télégraphié à M. Rouher qu'elle venait avec une suite peu nombreuse et lui a demandé de retenir pour elles les chambres qui avaient été occupées par son mari en 1848. Ce dernier point était le seul de toute l'affaire qui eût une signification politique, et sans cela on aurait ajouté foi à l'assertion de ses amis qu'elle était venue à Paris consulter un oculiste. Pendant son séjour à Paris elle n'a vu que quelques personnes de marque.

La crise ministérielle en France est imminente. L'idée de faire juger le prince Jérôme par le sénat paraît avoir été abandonnée. Le prince Jérôme voulait voir toute une troupe d'amis sous le prétexte qu'ils étaient ses avocats. Le juge d'instruction a permis à M. Jolibois, député bonapartiste, de prendre part à la défense du prince, ce qui fait trois défenseurs, mais il a signifié que ce sera le dernier. La police a fait des recherches dans les bureaux du *Petit Caporal* pour retrouver le manuscrit d'un article paru dans ce journal qui engage les impérialistes à montrer de l'activité et à proclamer le prince Victor empereur de France.

Les dissensions dans le cabinet proviennent de la discussion du troisième article du projet de loi d'expulsion du gouvernement qui permet à celui-ci de mettre les princes d'Orléans, maintenant en service actif, sur la liste de retraite. Il paraît que le général Billot, ministre de la guerre, refuse son adhésion, tandis qu'on affirme que d'autres membres du cabinet sont en faveur de l'amendement plus rigoureux de M. Ballue qui ordonne le renvoi immédiat des princes. Cette dernière proposition est la pierre d'achoppement sur laquelle le ministère paraît devoir se briser avant longtemps.

Une vive discussion est engagée, en ce moment, dans la presse américaine au sujet de la grosseur des pieds de Mme Langtry, la fameuse beauté anglaise venue en Amérique pour épater nos Yankees par ses charmes et qui n'a fait jusqu'ici que se couvrir de ridicule.

Mme Langtry trouve cependant beaucoup de défenseurs qui prétendent que ce sont ses chaussures confortables qui lui font paraître les pieds gros et que si elle préfère passer pour ridicule aux yeux de quelques-uns, afin d'éviter de se mettre les pieds dans des étaux, c'est une preuve de son bon sens.

La discussion se poursuivra probablement encore longtemps, sans que ceux qui la conduisent sachent réellement à quel but ils tendent.

Le principal champion de la fameuse beauté, Geo. Gebhardt est actuellement poursuivi d'hôtel en hôtel et de ville en ville par un journaliste qui lui a lancé un cartel, ce qui ne diminue pas l'intérêt que prend la presse américaine aux affaires de madame Langtry.

Certains journaux de Saint Petersbourg disent que les corps de deux membres du parti du lieutenant Chip ont été trouvés à Chatau-Bay, et arriveront à St. Petersbourg au mois de février pour être transférés à New-York. Ce rapport a probablement la même origine que l'histoire de la découverte de deux membres du même parti qui a été publiée dans des journaux de New-York du 7 janvier et a été regardée comme un canard.

Le naufrage du *Cimbria* a donné lieu à des incidents terribles. Un des survivants raconte ce qui suit:

Un Indien brandissait son tomahawk devant un officier du steamer et a dû être désarmé. Le tumulte à bord était indescriptible. Un mari et sa femme se sont coupé la gorge pour mourir ensemble. Un autre passager s'est suicidé au moment où le *Cimbria* sombrait. Le chirurgien du navire encourageait ceux qui s'étaient raccrochés aux agrès à tenir bon, leur disant que le *Sultan* viendrait bientôt les recueillir, mais plusieurs ont perdu la tête et ont lâché prise. Le chirurgien lui-même a sauté à l'eau en disant qu'il "fallait en finir."

Le récit de ces scènes a été fait sur le témoignage d'un M. Wigert ou Vigert, passager de cabine, qui, sur l'avis du premier lieutenant, s'était raccroché aux agrès. Il a vu mettre à l'eau une embarcation du *Sultan*, mais c'était probablement pour réparer ses avaries.

On a demandé vingt-cinq mille livres sterling comme caution pour le steamer *Sultan*. La Cour nautique a pris l'affaire en mains. La presse allemande continue à attaquer violemment le capitaine du *Sultan* pour avoir déserté le *Cimbria*.

MARC LAURENT.

Elections de Manitoba.

Le ministère Norquay l'a emporté dans les élections du Manitoba. Sur trente députés il en a élu dix-huit, probablement dix-neuf, dont cinq sans opposition. Voici les noms et les majorités des vainqueurs:

Ministériels.—Murray, 58; Mawhinney, 50; Woodworth, faible majorité; Lecomte, 86; Crawford, petite majorité; Sutherland, 25; Dr. Harrison, faible majorité; Termant, 69; Larivière, 59; Allan, 37; Gigot, 25; Wagner, 99; Leasock, 1. Les hons. MM. Norquay et Brown, MM. Fairbanks, Davidson, Kittson, ont été élus sans opposition.

Députés de l'opposition.—Winram, 79; Burnham, 10; Guillet, 8; Greenway, 99; Hay, 60; Martin, 11; Jackson, 176; Bell, 7; Killam, 63; Conklin, 81.

Pas de nouvelles de North-Dufferin, mais on pense que le candidat ministériel est élu.

Cancans parlementaires.

Pour vous parler du bal, d'hier, de ses magnificences, des toilettes, des mille détails de cette brillante réunion, il faudrait avoir la plume de la spirituelle mondaine qui signe *Étincelle* dans le *Figaro*.

Pas moins de 1000 personnes ont fait leur apparition dans la salle du bal et représentait non-seulement la société de Québec, mais encore celle de la province entière.

Nos députés étaient à l'avant-train comme bien vous le pensez. S'en sont-ils donnés ces bonnes gens, débarrassés des soucis du parlement! Il faut leur faire compliment de la bonne figure qu'ils ont faite. Ma foi ils paraissaient mieux là qu'à leur banquette.

L'entrain était général. La musique ne pouvait mieux faire. Aussi personne n'a fait tapisserie, pas même ceux qui, venus avec l'intention de demeurer neutres, avaient enfoncé leur carnet dans les profondeurs de leur plus profonde poche. Votre soussigné était du nombre.

Madame Langelier était la reine du bal. Impossible de faire les honneurs d'une aussi immense fête, avec plus de dignité, de courtoisie, de noblesse. Son costume était d'une richesse surpassée seulement par le goût et l'art qui avait présidé à sa confection.

Que dire du maire? toujours sur la scène, stimulant, encourageant et inquiet de l'amusement de tous ses invités, il a recueilli des lèvres de l'élite féminine des remerciements et des louanges auprès desquels toutes mes épithèques auraient bien piteuse mine.

Tous les assistants avouent que c'est là le plus beau bal donné à Québec depuis l'Union. Et ce n'est pas exagéré.

***

Pour finir le carnaval, l'on annonce un dîner et un grand bal à Spencer Wood. On s'en promet.

Et il ne faut oublier les charmantes réceptions du président Taillon. Elles ont eu si beau succès l'an dernier que le souvenir que nous en avons conservé nous fait désirer leur prompt retour.

***

Aujourd'hui M. Beaubien a attiré l'attention de la chambre sur un sujet bien délicat que l'on craint d'aborder mais auquel il faudra bien donner une solution.

Depuis quelque temps l'on ne parle que de vols de cadavres. Actuellement, même, vous avez toute une série d'enquêtes et de procès à ce sujet.

Le député d'Hochelaga se dit prié par les principaux professeurs des facultés de médecine de demander au gouvernement et à la députation une nouvelle législation concernant ces sortes de rapts.

Deux questions se présentent à l'esprit, une de délicatesse, le respect dû aux morts, l'autre, la nécessité de donner des sujets à la dissection. L'une et l'autre ne doivent pas être poussées trop loin.

Certes, il serait déplorable que l'enceinte des cimitières fût constamment troublé par le vol et le bris des tombes.

Mais va-t-on enlever à nos étudiants les aliments à la dissection sans laquelle la grande science de l'anatomie n'est plus qu'un vain mot?

Il est difficile de vous donner une opinion élaborée sur un sujet aussi lugubre après un bal; mais, soyez convaincus que s'il se formait comme en France des associations dont les membres donnent leur corps à la dissection, après leur mort bien entendu, je serais plus que membre honoraire.

VALLÈS.

ECHOS PARISIENS.

On télégraphie de Paris: "Il n'est guère possible d'exagérer le caractère dangereux que la crise ministérielle a pris. Il y a eu mardi trois conseils de cabinet. Quand on a appris que la commission spéciale montrait une majorité contre le gouvernement, le général Billot et le ministre de la marine ont donné leur démission. Le président Grévy les a engagés à ne pas se retirer. Il leur a dit: "Vous êtes un soldat, et vous êtes un marin. Je suis entièrement sûr que vous ne déserteriez jamais votre poste sous le feu, mais si vous vous retirez maintenant et me laissez sans cabinet, ce sera une désertion."

On mande en outre de Paris. "Le cabinet Duclerc est virtuellement défunt. La panique politique ne diminue pas, et les porteurs de fonds jettent leurs titres sur le marché. Le besoin d'une étoile-guide se fait universellement sentir. On parle volentiers de la possibilité d'un pronunciamiento militaire. Dans la classe des bourgeois il y a une réaction contre un régime de docteurs et de journalistes et l'on demande un sabre sauveur. Il est certain que les chambres adopteront la proposition de M. Floquet. La mort de Gambetta a jeté la machine motrice de la France hors de son engrenage. Au troisième conseil de cabinet tenu hier soir à 9 heures, les choses ont été laissées pratiquement en suspens. Le cabinet prendra une décision dans la matinée."

Hier soir à une heure avancée on annonçait que tous les ministres excepté MM. Duclerc, Billot et Jaurégiberry avaient donné leur démission. Dans le cas où le cabinet actuel serait définitivement renversé, on parle d'un ministère Freycinet-Floquet.

Le *Times* dans un article de fond sur les événements de France, dit: "Il n'est guère douteux que si les hommes d'État continuent à manquer, la République marchera droit à la ruine. Le peuple français le sait bien et c'est ce qui explique la panique causée par les difficultés d'un ministre ressemblant si peu au génie indispensable comme M. Duclerc."

ZIGZAGS.

Dans une marie de province, en France:

—M. le greffier, je voudrais un passeport pour New-York.

—Vous dites?

—Un passeport pour New York.

Le pauvre greffier qui ne sait comment écrire le nom de cette ville, cherche à gagner du temps.

—C'est un long voyage que vous entreprenez là... bien long... Si c'est pour votre agrément, pourquoi ne pas aller en Italie, à Rome, à Venise, par exemple... de très-beaux pays...

—Je voyage pour mes affaires, et vous demande un passeport pour New-York.

Le greffier, acculé, allonge la main sur une formule de passeport, prend le signalement du quémandeur importun, et, arrivé à la désignation de la ville...

—Ah!... nous avons dit... quelle ville...

—New-York...

—Ça ne ferait rien d'aller ailleurs?

***

—Si, par ce temps de neige et de froidure, nous faisions un peu d'érudition, voulez vous — Oui. — Passez muscade.

Donc un vieux proverbe français nous passe en ce moment sous les yeux: "Prendre du poil du chien qui l'a mordu." Quelle est l'origine de ce proverbe? Cherchons et fouillons les vieux auteurs.

Certes, cette locution est bien connue des braves pions et bons buveurs du pays Tourangeau et Chinonois; ils disent aussi dans le même sens: "Prendre du poil de la bête"; mais la première version est plus usuelle. Gabriel Meurier a ainsi rimé ce proverbe:

Poil, dit Bacchus, du mesme chien
Est au pion souverain bien.

On voit ainsi que l'homéopathie n'est pas d'invention moderne, puisque l'Ecole de Salerne avait déjà posé ce principe:

Si serotina tibi noceat potentio vini,
Hora matutina rebibas, et erit medicina.

Ce que Meaux Saint-Marc traduit ainsi:

Le soir, par aventure, as-tu bu trop de vin?
Pour guérir cet excès, bois encore le matin.

Cet adage vient de l'ancien usage populaire d'appliquer, comme remède, du poil de certains animaux sur la morsure qu'ils ont faite. Aussi Meurier dit-il encore:

Contre morsure du chien de nuit
Le même poil très bien y duit.

Babelair nous paraît être souvent de ce dicton, quand il fait dire aux "bienyvres" rassemblés au cabaret de la Lamproie, et humant le vin pineau de la Devinière: "Remède contre la soif? Il est contraire à celui qui est contre morsure de chien: Courres toujours après le chien, jamais ne vous mordra. Beuvez toujours la soif, et jamais ne vous adviendra."

PARLEMENT DE QUEBEC

SECONDE SESSION—CINQUIÈME PARLEMENT.

Québec, 25

A la séance de l'assemblée législative cette après-midi, le comité des ordres permanents a fait rapport que son organisation était complète et que M. Assselin avait été choisi comme président. Le *quorum* sera de cinq membres.

M. PICARD présente un projet de loi pour amender la loi sur l'éducation, en ce qui concerne la ville de Richmond.

L'honorable M. MOUSSEAU demande que ce projet de loi soit remis à plus tard attendu qu'il existe une entente avec le conseil de l'administration publique tant catholique que protestant qu'aucune mesure concernant l'éducation ne sera présentée sans que ce dernier soit d'abord consulté.

M. PAQUET désire une explication à ce sujet. Le cons. il prétend-t-il controler l'action des membres de la chambre, et la législature ne pourra-t-elle présenter aucune loi sur l'éducation sans en avoir auparavant demandé la permission au conseil de l'instruction publique?

L'honorable M. MOUSSEAU explique que cette entente ne s'applique qu'aux mesures présentées par le gouvernement et qui ont trait à l'éducation. Dans le cas actuel il ne fait que demander un délai de quelques jours vû que le conseil doit s'assembler au commencement de février et qu'il serait peut être à propos de le consulter.

Le *bill* est lu une première fois.

L'hon M. Wurtele présente un projet de loi concernant l'entretien des prisons communes.

Ce projet de loi a pour but d'amender l'acte de 1875 qui accorde 25 cents par jour devant être payés, pour chaque prisonnier, par chaque municipalité envoyé à la prison commune, pour la commission de certains délits.

Le projet de loi a pour but de définir d'une manière plus explicite ces classes de délits et de faciliter la perception des sommes dues par les municipalités à ce sujet.

En réponse à M. Marchand, M. Wurtele dit qu'il ne veut pas apporter aucun changement dans le paiement des 25 cents pour chaque prisonnier bien qu'on ait prétendu qu'une somme de 15 cents était suffisante.

La nourriture, le vêtement etc, pour chaque prisonnier représente une somme de 45c par tête dans les districts ruraux, 50c à Montréal et 63c à Québec.

M. MARCHAND. — Un honnête homme ne coûte pas plus cher! (rires).

Le projet de loi est lu une première fois.

Adopté.

M. PICARD demande si le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer combien de familles se sont établies sur des terres mises en réserve par le gouvernement à la demande des compagnies de colonisation.

L'HONORABLE M. LYNCH dit qu'on sait que vingt familles, environ s'étaient établies le 30 juin dernier, bien que les compagnies de colonisation prétendent que ce chiffre n'est pas assez élevé.

M. DEMERS demande si le gouvernement a pris aucune mesure depuis la dernière session pour amender le tarif des régistrateurs de manière à prévenir les abus et un projet de loi doit-il être présenté à ce sujet pendant cette session?

L'hon. M. MOUSSEAU dit que le gouvernement a étudié la question et que les changements auxquels allusion est faite seront opérés par un arrêté du conseil.

M. PICARD demande si le gouvernement sait qu'au mois d'août dernier la compagnie des terres fédérales et de la colonisation a intenté des procédures judiciaires contre 14 colons qui s'étaient établis de bonne foi sur les terres de la Couronne dans le township de Whitton afin de les obliger à abandonner ces terres; si oui, le gouvernement est il intervenu pour régler ces différents? de quelle manière et à quelles conditions?

L'honorable M. LYNCH répond que le gouvernement connaît l'existence de ces procès, mais qu'il n'est pas intervenu dans leur règlement.

A propos d'une autre observation de M. Picard, l'honorable M. Lynch dit que le gouvernement a signifié à la compagnie de colonisation que les colons qui étaient établis lors de l'octroi des terres de réserve devaient être considérés comme faisant partie du nombre de ceux que cette compagnie était tenue d'établir.

L'hon M. IRVINE demande la production d'un état indiquant le montant perçu jusqu'à ce jour en vertu de la loi imposant une taxe sur les compagnies possédant une charte, et le nombre de poursuites intentées pour le recouvrement de cet impôt. Son but est d'obtenir des explications au sujet de l'action du gouvernement en instituant 400 actions contre les compagnies commerciales lorsqu'une seule cause devant servir de précédent aurait été suffisante tout en épargnant au moins $40,000 de dépenses à la province.

Il ne met pas en doute les bons motifs du gouvernement, mais il aimerait qu'on lui donnât un raison plausible à ce sujet, incompréhensible à tout le monde, le gouvernement excepté. Il dit que ce qu'il y a de plus singulier, c'est que toutes ces poursuites ont été prises à Montréal; il aurait pourtant suffi de consulter l'indicateur pour connaître le nom des différentes villes sans se donner le trouble de chercher si elles possédaient ou non une charte. On s'étonne à bon droit de ce nombre extraordinaire de poursuites lorsqu'on ne sait pas même si la loi est constitutionnelle.

L'hon M. WURTELE ne met pas en doute le droit qu'avait la législature de passer cette loi à la dernière session. Il dit que l'opposition au paiement de cette taxe n'est venue que de certaines particulières qui s'étaient réunis pour contrecarrer l'action du gouvernement. Quelques uns n'agissaient que dans un but intéressé, d'autres par un sentiment d'hostilité contre nos institutions provinciales. Ce que les compagnies récalcitrantes redoutent c'est que, si cette taxe est par eux admise, le gouvernement ne mettra plus de frein à ses actions. Il répudie l'idée que cette loi a son effet plutôt sur une classe que sur une autre en particulier. De plus, l'élément commercial a bénéficié plus que tout autre de la construction des chemins de fer et autres travaux publics. D'ailleurs la nécessité se fait sentir de presser le recouvrement de cette taxe et le gouvernement est justifiable d'avoir pris des moyens qui peuvent à première vue paraître rigoureux.

L'hon. M. Irvine ne trouve pas suffisantes les raisons données. Malgré toute la bonne volonté du trésorier provincial il sera impossible de percevoir cette taxe cette année si les compagnies poursuivies en appellent du jugement de la cour de première instance.

L'honorable M. WURTELE dit que si toutes les poursuites ont été intentées à Montréal, c'est que toutes les compagnies commerciales de Québec y ont des succursales.

La demande de l'honorable M. Irvine est accordée.

L'honorable M. Mercier demande la production de copies de tous les arrêtés du conseil et de la correspondance échangée entre le gouvernement et le conseil de l'instruction publique de Québec.

Adopté.

Ainsi un état détaillé indiquant les sommes d'argent payées au gouvernement à même le fonds d'emprunt municipal depuis 1 jan. 1880 avec la date des paiements, et une copie des arrêtés du conseil concernant la perception de tels fonds des différentes municipalités de la province enfin un tableau des frais de voyage accordés au commissaire.—Adoptés.

M. MARCHAND demande copie de toutes les réclamations pour indemnité au sujet des pertes subies par les commerçants de foin ou autres produits agricoles faute d'accomodations nécessaires sur le chemin de fer Q. M. O. et O. pendant que le gouvernement avait la propriété de cette voie ferrée, aussi le nom des personnes dont les réclamations ont été payées et le montant des sommes accordées dans chaque cas.

M. BEAUBIEN attire l'attention du gouvernement et des médecins sur la triste position dans laquelle se trouvent les collèges de médecine à Montréal, faute de sujets pour l'étude de l'anatomie. Il dit que plusieurs membres de la faculté l'ont chargé de montrer à la chambre l'absence dans la loi de toute disposition relative aux cadavres des personnes mortes dans les institutions publiques et dont les familles ne sont pas connues. Le nombre des étudiants en médecine a beaucoup augmenté à Montréal et le besoin de sujets pour la dissection en fait vivement sentir. La conséquence inévitable de cet état de chose est la profanation des cimetières et le vol des cadavres. Les cadavres des personnes mortes dans les hôpitaux surtout ceux subventionnés par le gouvernement devraient être livrés aux collèges de médecine.

L'hon M. MOUSSEAU dit qu'il partage les idées émises par le député d'Hochelaga et le remercie d'avoir soumis cette question importante à la chambre.

Le débat se continue ensuite sur la motion de l'hon M. Mercier demandant copie des documents qui se rattachent aux dernières nominations de juge de paix.

M. Bernatches, nouveau député de Montmagny prit ensuite la parole.

C'était son début dans la chambre. Il se plaignit de l'injustice dont les libéraux de son comté avaient été les victimes lors de ces nominations. La motion fut ensuite adoptée et la séance levée à six heures du soir fut ajournée à demain.

SPRUCINE!

Préparation garantie de Gomme d'Epinette, de Cerises sauvage et Marrhube (Horsen).

Une des meilleures préparations connues pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, du Chatouillement et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons.

Prise avec de l'Huile de Foie de Morue, dès les premiers symptômes de la Consomption, elle est d'une valeur incalculable.

La SPRUCINE comme remède contre le Rhume, n'a pas d'égale.

C'est un article tout différent des compagnies de Gomme d'Epinettes, etc., que l'on vante tant de nos jours. Ne vous trompez pas, en demandant la SPRUCINE; elle est vendue dans des bouteilles rondes et chaque étiquette, circulaire et enveloppe portent la marque de fabrique.

A vendre partout à 25c et 50c la bouteille.

E. D. McGALE, Chimiste,
201, rue Saint-Joseph,
Montréal.

PENSIONNAIRES. — Un ou 2 messieurs ou un couple marié trouveront une bonne pension avec belle chambre bien aérée, au No 41 rue des Allemands. Prix raisonnable.

FEUILLETON DU "SOIR"

No 5

LE CRIME DE L'OMNIBUS

Par Ferdinand du Boisgobey.

(Suite.)

Ça, c'est une raison. Il est certain que, si tu avais refusé de dire qui tu étais, ce refus aurait paru louche. On t'aurait soupçonné.

—Soupçonné de quoi? Puisque je te dis que cette jeune fille a succombé à la rupture d'un anévrysme. Tous ceux qui l'ont vue n'ont aucun doute à cet égard. Les sergents de ville, l'employé de la station, le conducteur...

—Tous gens aussi compétents les uns que les autres en matière de décès! Ne dis donc pas de bêtises. Tu sais aussi bien que moi qu'un médecin examinera le corps, et que lui seul pourra trancher la question.

—Et, quoi qu'il décide, tu peux t'attendre à être appelé chez le commissaire.

—Eh bien, j'irai...et j'aurai le soin de ne pas t'y emmener avec moi, car avec tes imaginations et tes raisonnements, tu troublerais la cervelle de l'homme le plus sensé. Ah! tu ferais un terrible juge d'instruction! Tu vois des crimes partout.

—J'en vois où il y en a, mon cher. Tu viens d'assister à un bel et bon assassinat, savamment combiné et magistralement exécuté. Il y aurait de quoi défrayer de copie pendant trois mois tous les journaux de Paris.

—Tu es fou. Les journaux raconteront demain qu'une jeune fille est morte subitement dans un omnibus, et après-demain il n'en sera plus question.

—Si le public ne s'en occupe plus, moi, je m'en occuperai.

—Tu veux faire de la police pour ton agrément! Il ne te manquais plus que cela. C'est complet.

—Il faut bien employer ses loisirs à quelque chose, et j'ai du temps de reste.

—Et ton tableau, malheureux, ton tableau qui devait être prêt pour l'exposition et qui est à peine commencé!

—Je m'y mettrai au printemps. L'hiver, je ne suis jamais en train. J'ai donc deux mois devant moi, et avant deux mois, j'aurai retrouvé la femme qui a fait ce mauvais coup.

—C'est-à-dire celle qui était assise à côté de cette pauvre enfant?

—Naturellement.

—Pardon! il y en avait deux, l'une à la droite, l'autre à la gauche de la petite.

—Celle qui est restée jusqu'à la rue de Laval, et qui t'a si adroitement repassé le cadavre.

—Fais-moi donc le plaisir de m'expliquer comment elle a pu s'y prendre pour tuer sa voisine sans que personne s'en aperçût.

—Très volontiers...dès que tu auras répondu aux questions que je vais te poser. Tu m'as dit que la jeune fille s'appuyait sur la dame voilée...

—Oui...je crois même que la dame la tenait par la taille.

—A quel moment a-t-elle commencée à l'entourer charitablement de son bras?

—Mais il me semble que c'est après la descente du pont Neuf. L'omnibus allait très-vite, et une roue a dû passer sur une grosse pierre, car il y a eu un cahot très violent. La petite a jeté un cri... oh! un cri bien faible... Elle a porté la main à son cœur, elle s'est renversée en arrière... probablement la secousse lui avait brisé un vaisseau dans la poitrine. Elle est morte sans souffrir... et presque sans faire un mouvement.

—C'est, en effet, on ne peut plus vraisemblable, dit ironiquement Binos. Et alors, après ce léger spasme, elle a penché la tête...la bonne voisine a présenté son épaule... elle a fait de son bras une ceinture à l'enfant qui n'a plus bougé

—Tu racontes la scène exactement comme si tu l'avais vue.

—Et toi qui l'as vue, tu as trouvé tout simple que cette jeune personne s'endormît tout à coup et ne se réveillât plus.

—Je n'y ai pas fait d'abord grande attention...on n'y voyait pas très clair dans le fond de la voiture. Les lanternes étaient presque éteintes.

—Parbleu! j'en étais sûr. La scélérate profitait de l'obscurité.

—Mais, encore une fois, de quel procédé a-t-elle usé pour expédier dans l'autre monde, en moins de dix secondes, une fille qui n'avait pas vingt ans et qui ne demandait qu'à vivre? Tu ne me soutiendras pas, je suppose, qu'elle l'a poignardée?

—Poignardée, oh! non. Il y a des moyens plus sûrs et moins bruyants.

—Lesquels?

—Mais... le poison, par exemple... avec une goutte d'acide prussique, on foudroie l'homme le plus robuste.

—Quand on la lui verse dans l'œil ou sur la langue, oui.

—Ou sur une simple écorchure de la peau...Tu hausses les épaules...très-bien! Je n'ai pas la prétention de te convaincre ce soir. Demain, tu reconnaîtras peut-être que j'avais raison. Je monterai à ton atelier dans l'après-midi.

En attendant, je te quitte. Voilà les brancardiers qui emportent le corps. Je m'en vais dîner du côté du poste pour savoir un peu ce que l'on dit de cette histoire-là. Je connais le brigadier. Il me donnera des renseignements.

Et le policier par vocation se précipita hors du café en criant à son ami.

—Tu règleras mes consommations. Je n'ai que quatorze bocks.

II

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, dit le proverbe.

Le lendemain de ce triste voyage en omnibus qui s'était terminé par une catastrophe, un beau soleil d'hiver éclairait la place Pigalle. La température s'était subitement adoucie; la fontaine dégelée lançait son gai jet d'eau vers le ciel bleu, et les modèles italiens, assis sur les marches autour du bassin, souriaient d'aise aux rayons de l'astre qui les réchauffait pendant la longue station devant les ateliers.

Et Paul Freneuse était aussi joyeux que le temps. Une nuit de repos avait calmé ses émotions de la veille et chassé les visions lugubres. Il ne pensait plus à cette aventure que pour plaindre la pauvre morte et pour se féliciter de n'avoir pas pris au sérieux les ridicules imaginations de l'ami Binos.

Il avait reçu dans la matinée la visite d'un inspecteur envoyé par le commissaire, plutôt pour causer avec lui que pour l'interroger, car la mort accidentelle venait d'être bien et dûment constatée par le médecin commis à l'examen du corps, qui ne portait aucune trace de violence.

La jeune fille avait dû succomber à une hémorrhagie interne, et, en attendant que l'autopsie confirmât les conclusions du docteur, le cadavre avait été envoyé à la Morgue pour y être exposé, car on n'avait trouvé sur elle aucune indication qui pût servir à établir son identité.

Les faits d'ailleurs ne permettaient pas de supposer qu'un crime eût été commis; sur ce point, le témoignage du conducteur était très-net.

En déposant devant le commissaire, il ne s'était pas privé de se moquer du voyageur qui, en arrivant à la station, criait qu'on venait d'assassiner la petite, et il avait démontré sans peine que l'idée de ce monsieur n'avait pas le sens commun.

Le voyageur, c'était Paul Freneuse, que le commissaire connaissait très-bien de réputation, car son nom était déjà célèbre, et qui n'était pas difficile à trouver, puisqu'il avait laissé son adresse aux gardiens de la paix.

Mais Paul Freneuse avait complètement changé d'avis, si bien qu'il jugea tout à fait inutile d'entretenir l'inspecteur des absurdes raisonnements dont ce fou de Binos l'avait régalé en buvant de la bière. Il se contenta de raconter ce qu'il avait vu sans réflexions et sans commentaires.

Et, tout le monde étant d'accord, Freneuse, délivré d'une préoccupation assez désagréable, avait déjeuné avec appétit et s'était mis à la besogne avec ardeur.

Il achevait alors un tableau sur lequel il comptait beaucoup pour enlever au prochain Salon un de ces succès qui classent définitivement un artiste: un figure de femme, une seule, une jeune Romaine gardant une chèvre au pied du tombeau de Cecilia Metella.

Et il avait eu le bonheur de découvrir un modèle que Dieu semblait avoir créé tout exprès pour lui fournir le type qu'il rêvait.

C'était une toute jeune fille, presque une enfant, qu'il avait rencontrée un jour, descendant des hauteurs de Montmartre, et qui lui avait demandé le chemin du Jardin des Plantes.

Freneuse avait passé quatre ans à Rome, et il savait assez l'italien pour renseigner la petite dans la seule langue qu'elle comprît bien.

Puis, il s'était enquis de ce qu'elle faisait à Paris, et elle lui avait répondu sans embarras qu'elle venait d'y arriver, amenée par un de ses compatriotes qui faisait le métier de racoler en Italie des modèles des deux sexes, et qui logeait rue des Fossés Saint Bernard, près de la Halle aux vins, dans une grande maison toute pleine de joueurs d'orgue et autres musiciens ambulants.

Elle était née à Subiaco, dans les montagnes de la Sabine, et elle avait passé son enfance à mener les chèvres à travers les rochers de ce pays sauvage. Sa mère, morte depuis un an, posait dans les ateliers à Rome. Elle n'avait jamais connu son père, mais elle passait là-bas pour être la fille d'un peintre français, qui, après avoir séjourné quelques années en Italie, était parti sans s'inquiéter d'elle. Elle avait eu une sœur aînée, mais cette sœur avait été emmenée toute petite par un homme qui recrutait des élèves pour leur enseigner le chant et les placer dans les théâtres d'Italie.

Paul Freneuse, émerveillé de sa beauté, avait eu aussitôt l'idée de confisquer à son profit ce modèle inédit,—l'enfant n'était encore allée chez aucun artiste,—et il s'était immédiatement abouché avec le meneur, qui, moyennant une somme assez ronde, avait pris l'engagement écrit de loger séparément et convenablement Pia,—c'était le nom de la fillette,—de l'envoyer tous les jours donner une séance place Pigalle, et de refuser les offres que d'autres peintres pourraient lui faire.

Et depuis cinq mois, Pia n'avait pas manqué une seule fois d'arriver à midi chez Paul Freneuse, qui la traitait beaucoup moins en salariée qu'en amie.

La beauté de Pia n'était pas banale. L'enfant ne ressemblait pas à ces *bambines* italiennes qui ont toutes les mêmes grands yeux noirs, les mêmes lèvres rouges et un peu fortes, le même teint clair,